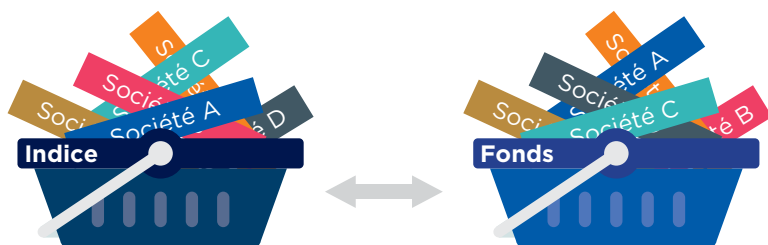


Pourquoi la performance de l'ETF est-elle importante ?



Quel est l'objectif d'un ETF ?

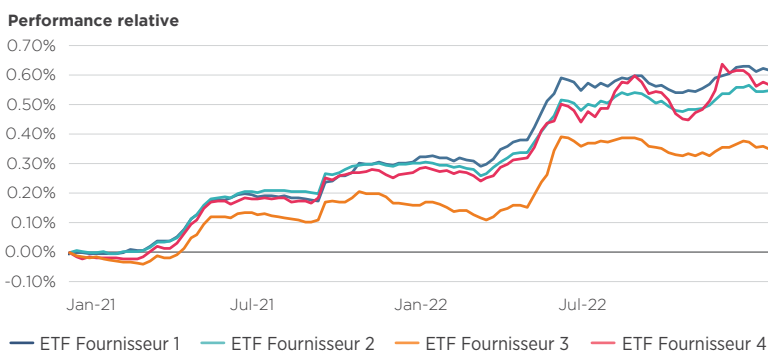
L'objectif d'un ETF est de répliquer la performance d'un indice donné. Pour cela les gérants d'ETF reproduisent la composition de l'indice dans les investissements de leur fonds. Cela paraît simple : la performance du fonds doit correspondre à celle de son indice de référence.



Un ETF s'applique à reproduire la performance d'un indice en reflétant ses composantes.

Dans la pratique, les choses ne sont pas aussi évidentes dans la mesure où de nombreux paramètres - **les coûts et la façon dont le gérant va répliquer l'indice - peuvent impacter la performance.** En observant le graphique ci-dessous, nous constatons que quatre fournisseurs d'ETF répliquant le même indice peuvent générer des performances relatives assez différentes¹.

Un même indice, mais des performances distinctes



La performance passée ne saurait être considérée comme un indicateur fiable des performances futures.
Source : Amundi ETF Indexing & Smart Beta au 31 décembre 2022.

Les coûts et la méthodologie de réplication du gérant peuvent impacter la performance.

Remarque importante : le graphique met en évidence l'écart de performance du fonds par rapport à son indice, mais cet écart est très faible, moins de 0,30% par an tout au plus. Les ETF répliquent généralement leur indice au plus près.

Les coûts et la méthodologie de réplication du gérant peuvent impacter la performance.

¹ Performance comparée des ETF européens répliquant l'indice MSCI Europe TRN sur la période 2021-2022.

Les outils d'analyse de la performance

Il est fondamental de comprendre les raisons des performances relatives divergentes, tout en identifiant les ETF les plus attractifs, les mieux gérés, répliquant de manière continue le rendement de leur indice. Pour ce faire l'investisseur peut utiliser l'écart de performance également appelé *tracking difference*, et la *tracking error* afin d'identifier toutes les anomalies liées à la réplification de l'indice.

L'écart de performance ou *tracking difference* (TD)



- **L'écart de performance (également appelé *tracking difference* en anglais) est la différence entre la performance nette² de l'ETF et la performance de l'indice sur une période donnée.** Il donne un aperçu de la performance d'un ETF par rapport à son indice, de la même manière que l'on peut mesurer la performance d'un fonds géré activement par rapport à l'indice de référence qu'il essaie d'égaliser ou de battre.
- **L'écart de performance varie en fonction de tous les éléments qui affectent la performance du fonds**, tels que les coûts facturés par le fonds, les composants de l'indice sous-jacent, ainsi que le savoir-faire et l'expérience du gérant pour parvenir à refléter, au plus près, la performance de l'indice.



La *tracking error* (TE)



- **La *tracking error* (dont il n'existe malheureusement pas de traduction en français) correspond à la volatilité de l'écart de performance.** En d'autres termes, c'est un indicateur qui mesure dans quelle mesure et avec quelle régularité, la performance du fonds s'écarte de la performance de son indice sur une période déterminée – peu importe d'ailleurs que le fonds ait une performance meilleure ou moins bonne que celle de l'indice répliqué.
- **La *tracking error* permet de mesurer la qualité de la réplification.** Ce point est d'une importance cruciale, car deux ETF avec le même écart de performance peuvent avoir des *tracking errors* très différentes. Les investisseurs souhaitent vérifier que leur investissement « passif » se comporte comme prévu. Ils peuvent alors utiliser la *tracking error* : une *tracking error* faible va de pair avec un écart de performance qui ne fluctue pas fortement (quelle que soit sa direction), et donc que l'indice est répliqué correctement.

² La performance nette est la performance calculée en utilisant la Valeur Liquidative à laquelle ont été déduits les coûts récurrents du fonds.

L'écart de performance et la *tracking error* sont-ils des outils importants ?

Certains pourront se demander si le fait d'avoir deux fonds générant les mêmes performances avec des *tracking errors* différentes est un élément problématique. La réponse est oui, particulièrement lorsque les conditions de marché sont défavorables. **Une *tracking error* élevée matérialise les difficultés du gérant à répliquer l'indice** : en période de tension sur les marchés par exemple, avec une valeur de l'indice qui diminue, cela peut avoir des conséquences préjudiciables pour les investisseurs.

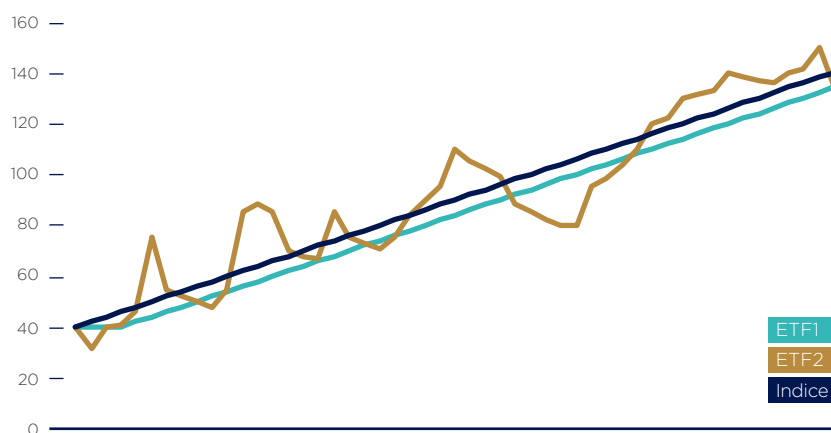
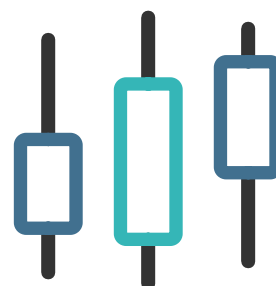
Dans l'exemple représenté graphiquement ci-dessous, les deux ETF ont un écart de performance similaire sur la période : les deux démarrent à 40 et terminent à 134. Mais sur l'intervalle de temps ils présentent des écarts de performance très contrastés, et par conséquent, des *tracking errors* très différentes.

ETF 1

- L'ETF 1 présente un écart de performance négatif, car il sous-performe toujours l'indice. Il le fait de façon continue et régulière, si bien que sa *tracking error* - ou volatilité de l'écart de performance - s'approche de zéro. Le gérant de cet ETF réplique l'indice correctement.

ETF 2

- L'ETF 2 en revanche offre un parcours beaucoup plus erratique, surperformant ou sous-performant l'indice d'une manière complètement aléatoire. La *tracking error* est élevée dans ce cas - proche de 1 - démontrant que le fonds n'est pas géré correctement, et que l'indice n'est pas répliqué de manière optimale. Cet ETF doit être analysé avec attention.



Une *tracking error* élevée matérialise les difficultés du gérant à répliquer l'indice.

Source : Amundi ETF Indexing & Smart Beta

Quels sont les facteurs qui contribuent à la performance ?

L'impact de l'exposition

Il est important de rappeler que l'écart de performance et la *tracking error* évoluent différemment en fonction du marché sous-jacent répliqué par un ETF. Par exemple, la réplification d'un indice sur les marchés émergents pourra s'avérer difficile et onéreuse : l'écart de performance sera probablement négatif, et tous les ETF affichant la même exposition sous-performeront l'indice³.

A contrario la réplification d'un indice européen est beaucoup plus simple et les techniques d'optimisation des revenus mises en place par le gérant sont fréquentes : l'écart de performance sera très probablement positif, et la plupart des ETF offrant la même exposition surperformeront l'indice.



Les moteurs de performance

Contrairement à l'indice, la performance de l'ETF dépend de l'impact des coûts récurrents prélevés chaque année à la gestion du fonds : frais de gestion⁴ et coûts de transaction (frais payés lors de l'achat ou de la vente des actifs du fonds). Ces coûts sont déduits de la valeur liquidative quotidienne de l'ETF. Certains de ces coûts sont sous le contrôle du gérant de l'ETF, d'autres non (les taxes par exemple). Ils sont publiés régulièrement dans le Document d'Informations Clés (DIC).

La façon de gérer les coûts diffère d'un gérant à l'autre. Il est important de rappeler que les frais de gestion de l'ETF ne sont pas les seuls éléments influençant l'écart de performance. Deux fonds répliquant le même indice avec des frais de gestion identiques peuvent avoir des écarts de performance très différents.

³ Pour les expositions sur les marchés émergents, les coûts de réplification sont élevés, et les techniques de gestion possibles pour optimiser la performance sont difficiles à mettre en place, et donc peu fréquentes. Bien qu'un ETF sous-performe son indice dans ces cas-là, il reste un outil d'investissement attractif adapté aux différents objectifs de l'investisseur.

⁴ Les frais de gestion font référence aux frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation du fonds. Pour plus d'informations concernant l'ensemble des coûts supportés par le fonds, veuillez vous référer à son Document d'Informations Clés (DIC).

Comment appréhender la performance au moment de faire votre choix ?

Utiliser l'analyse de la performance pour sélectionner votre d'ETF

Lorsque vous choisissez un ETF, il est important de surveiller quelques éléments clés qui aident à la bonne compréhension de l'écart de performance et de la *tracking error*.

Il faut tout d'abord se rappeler que l'écart de performance varie selon :

- Les composantes de l'indice et leurs marchés sous-jacents
- Les frais de gestion et coûts de transaction, facilement identifiables et publiés
- Surtout, la capacité du gérant d'ETF à répliquer l'indice

Une fois ces éléments en tête, il est indispensable de comparer les ETF proposés par les différents fournisseurs sur des expositions très proches, c'est-à-dire les fonds répliquant la même famille d'indices. L'écart de performance et la *tracking error* doivent être analysés ensemble et en parallèle sur tous les ETF d'un même univers d'investissement.

Ces points peuvent vous aider à sélectionner les ETF les plus appropriés, ainsi que les gérants d'ETF qui vous apporteront la meilleure qualité de réplification.



La fiscalité applicable aux ETF

Ni l'expertise du gestionnaire, ni les variations et composition de l'indice sous-jacent n'ont d'influence sur la fiscalité applicable à un ETF. Les investisseurs doivent donc se renseigner sur les impacts fiscaux de leur investissement dans un ETF. Ces impacts sont propres à chaque investisseur. Il est donc très important de faire appel à un conseil indépendant pour appréhender votre situation personnelle.

Amundi ETF

Amundi, le plus gros fournisseur d'ETF européen, proposant plus de 300 ETF régis par la réglementation OPCVM, couvrant un large ensemble de besoins en termes d'allocation d'actifs et d'objectifs ESG et Climat.

Pour plus d'informations sur la manière d'investir en Amundi ETF, visitez notre site web : www.amundiETF.com.

Information importante

Communication marketing

Principaux risques

- Risque de perte en capital. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant initial investi et peuvent perdre la totalité de leur investissement.
- Risque lié aux marchés sur lesquels sont exposés les ETF. Le prix et la valeur des investissements liés au risque de liquidité des composants. Les investissements réalisés peuvent donc varier à la hausse comme à la baisse.
- Risque lié à la volatilité des valeurs/des devises composant l'indice de référence du fonds.
- Risque que l'objectif de gestion du fonds ne soit que partiellement atteint.

Ceci est une communication marketing. Veuillez consulter le Prospectus et le Document d'Informations Clés (« DIC ») avant de prendre une décision d'investissement définitive.

Les informations de ce document ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis, ou dans l'un de ses territoires ou possessions soumis à sa juridiction, à destination ou au profit de tout ressortissant américain « *US person* » (tel que défini dans le prospectus des Fonds ou dans les mentions légales des sites amundi.com et amundiETF.com). Les Fonds n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts/actions des Fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933.

Ce document est de nature commerciale. Les fonds décrits dans le présent document (les « Fonds ») peuvent ne pas être disponibles pour tous les investisseurs ni être autorisés à la commercialisation auprès des autorités compétentes de certains pays. Il est de la responsabilité de chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ou investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de consulter des conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques indépendants avant d'investir dans ce produit.

Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales. Bien que les informations contenues dans le présent document aient été obtenues auprès de sources jugées fiables, ni Amundi Asset Management (« Amundi AM ») ni ses filiales ne garantissent leur exactitude, leur actualité ou leur exhaustivité.

Les Fonds sont les ETF UCITS d'Amundi. Les Fonds peuvent être dénommés « Amundi ETF » ou « Lyxor ETF ». Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi.

Les ETF UCITS d'Amundi sont des fonds indiciels gérés passivement. Les Fonds sont des fonds ouverts de droit français, luxembourgeois ou irlandais, agréés respectivement par l'Autorité des Marchés Financiers en France, la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, ou la Banque Centrale d'Irlande, et autorisés à commercialiser leurs parts ou actions dans différents pays européens de l'UE (les « Pays de Commercialisation ») en vertu de l'article 93 de la Directive 2009/65/CE.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est tenu de lire les documents d'offre des Fonds (DIC et prospectus). Pour plus d'informations sur les bourses où l'ETF est coté, veuillez vous référer à la page web du fonds sur amundiETF.com. Tout investissement dans un fonds comporte des risques importants (les risques sont détaillés dans le DIC et le prospectus). Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la conformité de son investissement avec la législation applicable dont il dépend, et de vérifier que celui-ci est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation patrimoniale (notamment du point de vue fiscal).

Certains des Fonds mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés à la distribution dans votre pays.

Les Fonds ne sont ni sponsorisés, ni approuvés, ni distribués par les fournisseurs d'indices. Les fournisseurs d'indices ne font aucune déclaration quant à l'adéquation de tout investissement. Une description complète des indices est disponible auprès des fournisseurs.

Ce document n'a pas été revu, visé ou approuvé par une quelconque autorité financière.

Informations réputées exactes au 1er juin 2023.

Reproduction interdite sans l'autorisation écrite d'Amundi.

Amundi Asset Management (Amundi AM)

« Société par Actions Simplifiée » - SAS au capital social de 1 143 615 555 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 04000036. Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France. Adresse postale : 91, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30. Siren n° 437 574 452 RCS Paris.